

Vivre en marais

Les marais à poissons

du littoral atlantique



Janvier 2005



Sommaire

Les marais à poissons et leur fonctionnement

Comment fonctionnent-ils ?

↳ page 4

Comment sont-ils entretenus ?

↳ page 5

Comment gère-t-on les poissons ?

↳ page 6

Comment s'effectue la pêche ?

↳ page 7

Quelles précautions prendre pour assurer la qualité de l'eau du marais ?

↳ page 7

Enjeux et perspectives dans les marais à poissons

Les marais à poissons du Marais Breton

↳ page 8

Les marais à poissons de la Vie

↳ page 10

Les marais à poissons des Olonnes

↳ page 12

Les marais à poissons de Talmont-Saint-Hilaire

↳ page 14

Les marais à poissons de Seudre

↳ page 16

Les marais à poissons du bassin d'Arcachon

↳ page 18

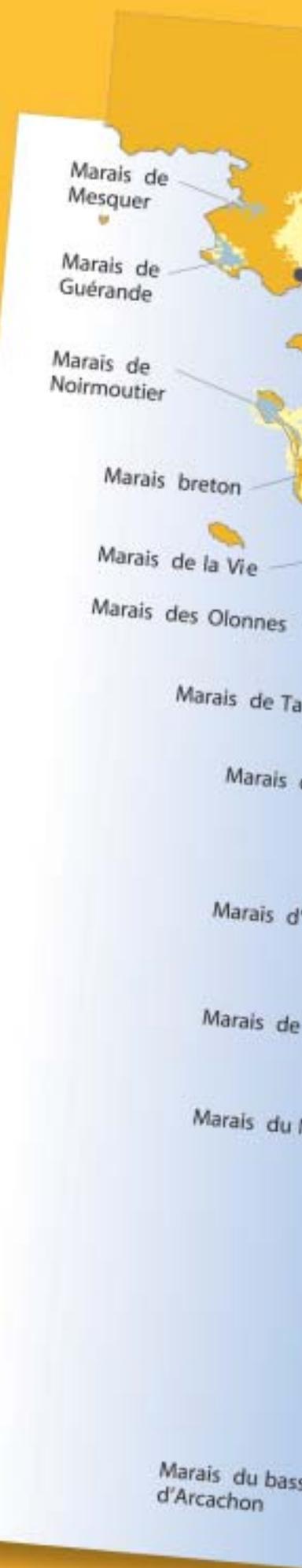
Remerciements

L'équipe rédactionnelle tient à remercier chaleureusement les personnes qui ont bien voulu témoigner et rendre compte de leur attachement à ces territoires de caractère.

Préambule

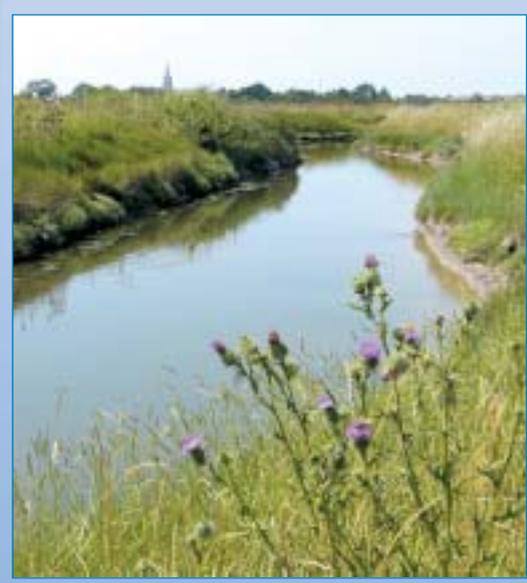
C'eût été une gageure que de parler de territoires méconnus et peu appréciés sans s'appuyer sur les hommes et les femmes qui les font vivre avec leur cœur et leur énergie. Ces territoires sont mal connus des néophytes car seul l'œil qui décrypte le paysage les discerne des autres marais, et mal appréciés car peu décrits et rarement loués pour les services qu'ils nous rendent.

C'est pourquoi le Forum des Marais s'est attaché à ce que chaque territoire soit raconté par ceux-là qui participent à son entretien, sa survie ou son dynamisme. Derrière un usage principal dédié à la pisciculture et des paysages variés se cachent en effet des enjeux et des évolutions différentes que nous vous proposons de découvrir ici.





Les marais salés endigués de la côte atlantique couvrent un peu plus de 26 000 hectares et se situent entre la presqu'île de Guérande au nord et le bassin d'Arcachon au sud.



Ces territoires abritent des paysages particuliers que sont les marais à poissons. Durant le 19^{ème} et le 20^{ème} siècles, ils ont servi à l'élevage extensif des poissons de mer que l'on laissait rentrer et croître dans ce milieu accueillant et productif : anguilles, bars, dorades, mullets, flets... Depuis plus d'un millénaire, les hommes avaient saisi l'intérêt des pêches qui pouvaient se faire dans les réserves d'eau des salines.



Les marais à poissons et leur fonction

Les marais à poissons sont pour la plupart issus des anciennes structures des marais salants qui périssaient. Pourtant, les espaces réservés à l'élevage du poisson étaient souvent difficiles à utiliser pour d'autres activités : ils étaient confinés, difficiles d'accès ou imbriqués dans des parcelles agricoles.

Cette utilisation du marais était le plus souvent faite en complément d'autres activités comme la viticulture, l'agriculture ou l'ostréiculture. Elle a donc largement contribué à la vie et à l'entretien de ces marais.

Afin de remodeler des marais salants en marais à poissons, il fallait y faire des adaptations plus ou moins importantes pour favoriser l'entrée, la croissance et la survie des poissons. Les diguettes à l'intérieur des salines ont été supprimées, mais l'ensemble hydraulique a gardé la même configuration : la "prise".

Comment fonctionnent-ils ?

Ces marais sont conçus pour piéger des poissons à partir des entrées d'eau de mer réalisées à plusieurs périodes, selon les espèces ciblées. A cet effet, l'eau de mer est prélevée à l'occasion des entrées d'alevins, de juvéniles ou d'adultes.

Une partie de l'eau doit également être renouvelée afin de la "rafraichir" et de maintenir sa qualité malgré ces conditions de confinement, ou pour compenser des pertes par évaporation ou par des fuites dans les digues ou les ouvrages.

La gestion de l'eau demeure sous la dépendance des facteurs naturels :

- le cycle des marées conditionne la fréquence à laquelle une prise de marais peut "boire". En pratique, chaque marais doit maintenir un niveau d'eau voisin de la pleine mer à coefficient moyen. Les entrées d'eau interviennent lors des coefficients de vives-eaux, (à partir de 60 pour les marais les plus favorisés). C'est en effet l'altitude relative de chaque marais qui conditionne les taux et les périodes de renouvellement de l'eau. La période de renouvellement sur un cycle lunaire peut ainsi varier de 0 à 6 jours selon le cycle et la situation du marais.
- le cycle des saisons oblige à gérer un certain isolement ou une certaine ouverture sur la mer. En été, les renouvellements sont souvent limités, au moins sur un mois, par les faibles coefficients de marée, ce qui peut être source de problèmes quand les eaux chauffent et se dégradent (désoxygénation, surcharge en matières organiques, blooms algaux et bactériologiques, etc.).



Manœuvre d'un ouvrage de prise : " varagne " en Seudre

Ce phénomène dystrophe ample et rapide apparaît dans les fossés mal gérés, envasés et confinés et correspond à l'expression "les eaux tournent". L'hiver, les échanges sont souvent réduits à l'évacuation des surplus d'eau pluviale. Le marais est isolé par un ouvrage à clapet anti-retour pour éviter les intrusions d'eau de mer, tandis que la pellicule d'eau dessalée de surface est évacuée du marais par un seuil, en surverse vers l'ouvrage à clapet.

Au printemps, une vidange partielle suivie de l'entrée d'eau neuve aux grandes marées permet d'assurer l'apport d'éléments nutritifs et d'organismes vivants. Des interventions ponctuelles peuvent limiter ou renforcer les mouvements d'eau ou les entrées d'alevins et de juvéniles.

Une "prise" est aussi appelée couramment un "marais". Elle peut être fractionnée en plusieurs unités hydrauliques, c'est à dire plusieurs marais.



Plie

S tionnement



Vue générale d'un marais à poissons sur les Olonnes : les bassins comportent des " plats " et des " profonds ".

Comment sont-ils entretenus ?

Les marais à poissons sont entretenus selon deux modes différents que l'on distingue par la fréquence des curages d'entretien. Le premier mode, en cycle long, rencontré sur les marais de la Vie, les marais de Talmont et les marais du bassin d'Arcachon, consiste à pratiquer un curage tous les 15 ans environ. Entre-temps, les opérations d'élevage sont reconduites d'année en année. Le second mode, en cycle court, présent dans les marais de Seudre et d'Olonne, repose sur une vidange totale tous les 2 à 3 ans. Celle-ci permet le curage des profonds et la pêche des poissons.

- le curage des fossés et des profonds :

Le colmatage du milieu aquatique concerne aussi bien les plats que les profonds. Il est dû à la décantation des eaux marines et du marais (plancton, éléments inertes minéraux et organiques), aux éboulements et à l'érosion des berges, ainsi qu'à la production des végétaux dans le marais (algues et grands végétaux).



Entretien et reprofilage de bassin à la pelleuse

Ces dépôts s'effectuent très rapidement et varient de 1 à 10 centimètres par an selon les endroits. Les parties profondes ont tendance à se colmater plus vite sous l'effet des micro-courants dus au vent. Leur intérêt s'en trouve réduit, et il faut donc en effectuer l'entretien par curage.

Ce curage était effectué à la faveur des vidanges, dans le mode de gestion en cycle court. Autrefois réalisé par pompage des profonds, cette méthode a pro-

gressivement été abandonnée au profit d'un travail qui s'effectue aujourd'hui à la pelleuse équipée d'un godet ou à la dragline.

- L'entretien des plats :

Le phénomène de transport vers les profonds limite le comblement des zones de faible profondeur. On peut d'ailleurs, selon une méthode pratiquée dans les réserves de certains marais salants, diminuer périodiquement la lame d'eau en automne et en hiver. Les courants et l'agitation provoqués par le vent améliorent alors l'écoulement des vases vers les profonds.



Mise en assec d'un bassin pour l'éradication des algues

"L'assec" (mise à sec), anciennement pratiqué dans les marais à poissons d'Arcachon, permettait de compacter et éventuellement d'oxyder les sédiments. Cet assec était surtout effectué en hiver, car il participait à la gestion du cheptel piscicole en forçant la concentration des poissons dans les profonds et les bassins d'hivernage à l'entrée de l'hiver.

- L'enlèvement des végétaux aquatiques :

Il est souvent nécessaire de limiter les inconvénients liés aux proliférations des végétaux dans l'eau car ceux-ci ont des effets mécaniques tels le ralentissement des courants et la mauvaise circulation de l'eau, l'obstacle au rayonnement solaire ou la formation de zones inaccessibles aux poissons. Ils ont aussi des effets biologiques : consommation d'oxygène, accumulation organique.

Quelles espèces présentent le plus d'intérêt ?

Dans un marais à poissons, on rencontre des espèces résistantes aux variations amples de salinité (espèces euryhalines). C'est le cas de l'anguille, du bar, de la sole, du flet et des mulets. Hormis l'anguille, la majorité des autres espèces viennent naturellement exploiter ces zones de marais salés au printemps et en été et cherchent à regagner la zone côtière aux premières chutes automnales de température. Le piégeage dans les fossés à poissons oblige donc ces espèces à séjourner l'hiver dans des milieux dont les températures peuvent baisser plus bas qu'en mer. Le bar ou la dorade, qui doivent rester 3 à 4 hivers en marais pour atteindre une taille commerciale, sont sensibles au froid même modéré (3-4 °C) et demeurent des espèces à production aléatoire en mode extensif en marais.



FMA

L'introduction de poissons "brou-teurs" comme les mulets et les daurades peut s'avérer délicate, les premiers causant de la turbidité en fouissant les fonds, les seconds étant des prédateurs efficaces sur les anguillettes et leur nourriture.

Herbier de Ruppia offrant un habitat favorables aux poissons. Marais de Seudre.

Les seules méthodes disponibles sont l'enlèvement à la main ou à l'aide d'un treuil mécanique entraînant un petit godet raclant le fond. Elles demeurent toujours pénibles

et fastidieuses. **La prévention consiste à gérer le milieu pour éviter ces proliférations : la seule méthode que l'on puisse pratiquement envisager dans ces milieux est la mise en assec périodique.**

L'efficacité de l'opération dépendra bien sûr des conditions climatiques, de la durée de l'assèchement et du stade de développement des herbiers. On notera par ailleurs que l'assèchement périodique du sédiment favorise la germination des graines de Ruppia, végétaux favorables à la vie piscicole.



FMA

Berge bordée de tamaris pour protéger un fossé à poissons du vent dominant. Marais des Olonnes.

- l'entretien des berges

Les abords des bassins et des fossés sont souvent plantés de tamaris ou sont occupés par des ronciers, des prunelliers, etc.

Les anciennes haies de tamaris, souvent implantées au nord et à l'est des profonds, constituent des protections efficaces contre le froid et sont des sources non négligeables de proies pour les carnivores aquatiques (insectes et larves tombés à l'eau). Ces haies sont d'ailleurs souvent utilisées pour minimiser le dérangement des oiseaux d'eau sur les sites ouverts au public.

Deux éléments doivent cependant être soulignés : l'absence de recépage périodique (10 à 15 ans) de ces tamaris entraîne le développement du bois mort. La prise au vent de tels arbustes risque à terme de les faire basculer en arrachant une bonne partie de la berge.

Les marais salés sont aujourd'hui menacés par la prolifération d'un arbuste ornemental ayant essaimé des jardins et des espaces verts : le baccharis, qu'il convient dans tous les cas d'arracher et de dessoucher. Il peut coloniser l'intégralité des rives et supplanter toutes les autres espèces végétales en banalisant le paysage.

Comment gère-t-on les poissons ?

La première phase consiste à laisser entrer les poissons dans le marais. La pénétration des alevins et des juvéniles de bars et de mulets intervient de mars à juillet. Un certain nombre de jeunes mulets de l'été peuvent pénétrer en septembre et octobre, ainsi que des crevettes de marais. En revanche, les alevins d'anguilles (civelles) pénètrent en hiver et au printemps, lors de leur arrivée sur nos côtes en provenance de la mer des Sargasses. Les jeunes anguilles de quelques années entrent quant à elles dans les marais en mai-juin et en septembre-octobre.

C'est une gestion appropriée des mouvements d'eau au niveau des vannes qui contribue pour l'essentiel à un bon empoissonnement : le principe général est de renforcer l'attractivité de l'écluse vis-à-vis du chenal ou de l'étier par un lâcher d'eau modéré en provenance du réservoir sur la fin du jusant et le début du flot. Les poissons de mer sont en effet attirés par un courant contraire modéré. L'ouverture progressive de

la vanne renforçant le courant de sortie à mesure de la marée montante permet ensuite de maintenir cet attrait jusqu'à la renverse, synonyme d'entrée d'eau et d'alevins dans le marais. Il faut insister sur la préférence des poissons pour les ouvrages à ciel ouvert.

Les manœuvres trop brutales, les systèmes de clapets, les surverses, les ouvrages immergés (buses, siphons, etc.) ne correspondent pas à cette exigence car ils occasionnent beaucoup d'évitement par les poissons et sont donc considérablement moins efficaces. Seule l'anguille, qui affectionne les entrées nocturnes, peut se satisfaire d'ouvrages automatisés, à condition que le courant reste modéré.

C'est donc essentiellement l'assiduité du gestionnaire qui garantit un bon empoissonnement. C'est ensuite le type de prise d'eau et le mode de gestion qui conditionnent la nature et l'abondance des captures lors de la pêche dans le marais.

→ Face à la raréfaction des anguilles européennes, les autorités internationales ont demandé aux états de mettre en œuvre des plans d'action pour préserver cette espèce. Un programme européen "Indicang" s'est attaché en France et dans les états voisins, à établir un réseau d'indicateurs et d'abondance sur la zone sud de son aire de répartition. Un observatoire a été créé sur le bassin de la Loire en 2001. Pour en savoir plus : www.anguille-loire.com

Comment s'effectue la pêche ?

Le piégeage à la vanne est une pratique générale qui vise essentiellement la capture des anguilles argentées qui migrent vers la mer (novembre-février). Un engin est adapté dans l'ouvrage : soit une nasse à une ou deux entrées ("bosselle", "borgne", "loue"), soit des grilles et des hausses comme dans les écluses des marais d'Arcachon. La pêche est pratiquée la nuit, en hiver, lorsque le temps est couvert et pluvieux. Des mouvements d'eau améliorent les résultats de la pêche : vidange partielle préalable du marais, appel d'eau entrant en fin d'après-midi puis fort courant entraînant les anguilles dans le piège ("coulage" sur le jusant).

La pêche aux engins est, avec la pêche à l'écluse, le mode de pêche traditionnel des marais exploités en continu (cycle long). Elle a lieu pendant le printemps et l'automne, au moment des périodes de forte activité du poisson. Certains engins jugés peu productifs ont souvent été abandonnés (foènes, nasses). D'autres ont pris le relais, comme les filets maillants déployés dans les zones profondes pour capturer le poisson "rond" (mulets, bars) et surtout les verveux ou nasses en fil pour la capture de l'anguille jaune. On notera toutefois les risques de dégradations sur ces engins occasionnées par les crabes et les ragondins. De plus, leur utilisation doit faire l'objet d'une attention particulière afin de réduire leur impact sur des espèces fragiles (comme les loutres, par exemple).

Il existe enfin une troisième méthode qui consiste à mettre les fossés à sec, par une vidange totale tous les trois ans en hiver. Une vidange de finition des flaques est réalisée avec une pelle en bois. La pêche aux anguilles s'effectue à la main ou à l'aide de pinces

cloutées, sur les fonds vaseux. Un curage de surface à la pelle à main est souvent réalisé à cette occasion.

Cette méthode pénible est notamment pratiquée en Seudre et dans le Marais Breton.



Vidange d'un "plat" pour la pêche, à l'aide d'une pelle à balancier.

Un nouveau protocole a été mis au point pour faciliter la gestion et la pêche, sous l'impulsion d'un organisme d'aide au développement aquacole (CREAA) en Poitou-Charentes. Il est proposé de réaliser une pêche pluri-annuelle au verveux (filet conique placé dans le fossé en eau) qui se pratique pendant l'été et ne nécessite qu'une personne pour l'installation et le relevé des filets. Cette technique permet d'effectuer un prélèvement à la demande, restreint et maîtrisé, et offre des solutions de fuite au poisson. L'entretien, quant à lui, est effectué mécaniquement, avec des délais rallongés.

Quelles précautions prendre pour assurer

la qualité de l'eau du marais ?

- Il est important de surveiller la qualité du sédiment sur les plats et l'état de développement des herbiers de *Ruppia* et de leur faune associée. Leur diminution, voire leur disparition au niveau des plats, est synonyme de compétition forte avec des algues filamenteuses, peu favorables à la production piscicole et/ou d'asphyxie du sédiment. Dans un tel cas, l'opération d'assec en fin d'hiver apparaît indispensable pour assainir le milieu.

- Il est également important de mesurer l'état d'envasement des profonds. Le passage de la hauteur d'eau dans les profonds à moins de 50-60 cm doit conduire à la décision de curage.

En cas de déclenchement d'une crise (pourrissement de l'eau), il convient de ne pas intervenir brutalement sur le système. Il est en effet souvent trop tard pour intervenir et les mouvements d'eau intempestifs ne feraient qu'aggraver la situation.

Enjeux et perspectives dans les marais

Les marais à poissons du Marais Breton

Par Vincent Burot (*)

L'eau salée irrigue 10 000 hectares de marais, principalement dans les anciens secteurs d'exploitation du sel. Dans ces zones où l'exploitation salicole a progressivement disparu, les marais ont été exploités pour la pêche à l'anguille. La gestion hydraulique actuelle reflète encore les besoins de cette activité.

Fonctionnement hydraulique

Les secteurs gérés en eau salée ont gardé des modes de gestion particuliers, notamment pour la gestion des ouvrages à la mer qui permettent de réalimenter les marais en eau salée. Chaque secteur possède son propre règlement intégrant un service "d'hiver" et un service "d'été", variables selon la dépendance à l'eau salée et à l'eau douce. Les secteurs situés en aval d'un marais doux ne permettent pas une gestion optimale pour la pêche car les prises d'eau salée ne peuvent se faire dorénavant qu'au printemps (marais de Monts). La gestion est optimisée pour évacuer l'eau douce hivernale et printanière, notamment lorsque le bassin versant est important.

Les autres secteurs (Bouin, Noirmoutier, Millac...) peuvent en revanche effectuer des prises d'eau deux fois par mois, durant plusieurs jours.

Tendances évolutives

Depuis une vingtaine d'année, la pratique de la pêche traditionnelle est en net déclin : ses ressources sont moins importantes et son attrait diminue (pénibilité de l'entretien et des pêches). Sur la commune de Bouin où tous les marais, soit plus de 700 unités, étaient exploités dans les années 1950, une trentaine d'entre eux seulement le sont encore actuellement.

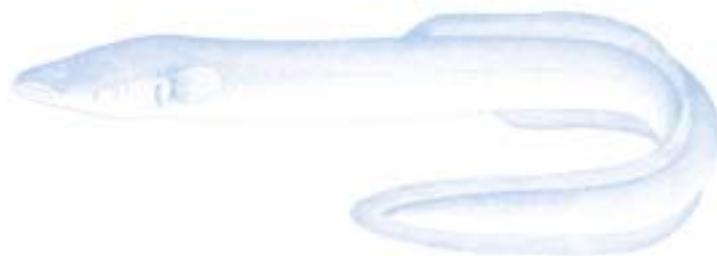
L'abandon de cette pratique entraîne une modification du milieu ainsi qu'un comblement progressif des anciens marais qui perdent ainsi leur capacité d'accueil du poisson, en raison notamment de l'altération des habitats de l'anguille.



Marais salés de Bouin

Frederic Signoret, LPO

tives à poissons



Entretien avec Gilles BURGAUD, retraité à Bouin

Comment avez-vous découvert cette activité ?

J'ai toujours connu cette activité. Mon grand-père et mon père exploitaient des marais. Dès mon plus jeune âge, j'ai participé à mes premières pêches. Tous les marais* de Bouin étaient exploités, certains pour le poisson, puis pour le sel, pour redevenir marais à poissons. Plus tard, à la suite de problèmes de santé, j'ai dû cesser mon activité d'ostréiculteur. J'ai exploité une trentaine de marais à poissons durant l'hiver. Je pratiquais aussi la pêche à pied en Baie de Bourgneuf.

Quelle définition donneriez vous d'un marais à poisson ?

C'est un ancien marais salant, de taille variable. Le bassin exploité est celui qui contient les anciens œillets. L'objectif est de l'entretenir afin de conserver la forme des anciens œillets et de ne pas avoir une hauteur de vase trop importante. Certains marais, dits "landous", étaient remodelés, recreusés, et les œillets étaient remplacés par de grands bassins.

Quel en est le mode de gestion ?

Le but est de faire entrer l'anguille dans le marais et qu'elle y trouve les meilleures conditions de vie possibles. Il faut garder un niveau d'eau constant tout en profitant de l'apport d'eau par les "couères" (étiers primaires des marais de Bouin). Je disposais pour cela d'un système de dérives (planches de bois posées les unes sur les autres), que j'ai petit à petit remplacé par des petites écluses. J'ajustais le niveau de l'eau de cette façon. L'hiver, je faisais baisser le niveau de l'eau avant les prises d'eau du Syndicat afin qu'un léger courant se produise. L'anguille apprécie ce courant et remonte ainsi dans le marais. Les prises d'eau étaient réalisées d'avril à septembre, deux fois par mois.

Quels poissons étaient pêchés ?

En majorité des anguilles, mais il était possible de pêcher également quelques mullets et des plies. Les deux types d'anguilles étaient pêchées : les "charbonnières" (argentées, noires dessus et blanc dessous) et les "margoins" (plus brunes, marrons dessus et ventre jaune).

Comment pratiquiez-vous la pêche aux anguilles ?

Pour les pêcher, il fallait vider le marais. Cette opération avait lieu tous les deux ou trois ans, à partir du mois d'octobre jusqu'à la fin mars. Le marais était vidé progressivement par gravitation, à marée basse, puis à l'aide d'une "saûce". Cet outil était efficace, sans pour autant être physique.

Un premier œillet était vidé de son eau à l'aide d'une "saûce" puis à l'aide d'un "mouilla" (pelle en bois). La pêche pouvait alors commencer. Il fallait vider la vase. Nous capturions les anguilles avec un "chien", sorte de grande paire de ciseaux en bois. Les anguilles étaient placées dans une "caisse" en bois. Il fallait tout de même veiller à laisser un peu de vase dans le fond des œillets.

Ce travail devait être long ?

Il fallait compter deux heures, seul, pour pêcher un œillet. Le travail se faisait en hiver, les journées étaient trop courtes ! Je pêchais un marais de 40 œillets en deux semaines.



Méthode de vidange traditionnelle des bassins pour la pêche, à l'aide d'une "saûce" actionnée en balancier.

Quelles quantités étaient pêchées ?

Un marais pouvait permettre de récolter, en moyenne, entre 300 et 500 kg d'anguilles. Dans un œillet, il était possible de pêcher 50 kg. Maintenant, la moyenne par œillet se situe aux alentours de 3 kg.



Fin de vidange avec un "mouilla" (pelle en bois) et pêche des anguilles à l'aide d'un "chien" (pince à clous).

Comment s'organisait la vente ?

Nous placions les anguilles dans des viviers en bois et nous apportions le produit de notre pêche aux mareyeurs, dans le bourg de Bouin. Dans les années 1950, trois mareyeurs passaient deux fois dans la semaine !

Quelle fût l'évolution de cette pratique dans la commune de Bouin ?

L'activité a décliné dans les années 1980. Actuellement, seuls une trentaine de marais sont exploités. Personne ne prend la relève. Il y a moins d'anguilles, les fossés privés sont moins bien entretenus et nous voyons de plus en plus de prédateurs. C'est dommage, c'est une tradition qui s'efface.

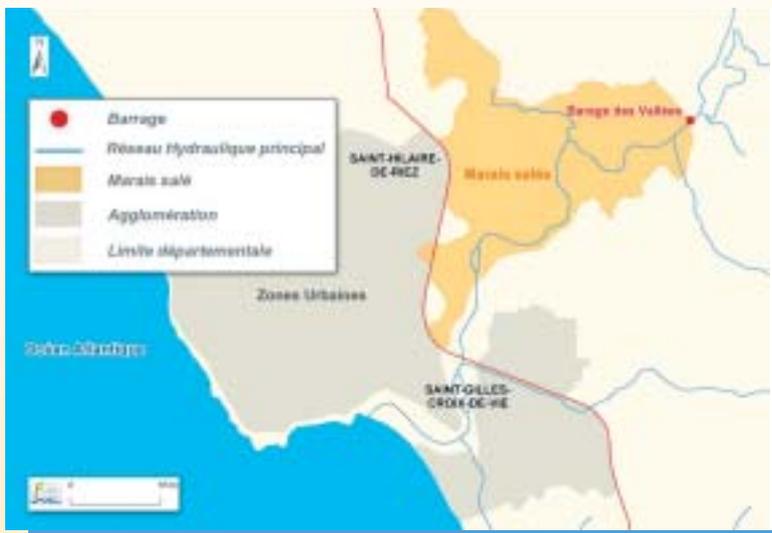
* Le terme "marais" désigne le bassin qui formait un ancien marais salant et non le marais dans sa globalité.

Sur le littoral vendéen, les marais salés de la Basse Vallée de la Vie occupent une surface de 410 ha et longent l'estuaire du fleuve côtier "la Vie". Les marais se situent à l'aval d'un bassin versant d'environ 700 km², d'une grande retenue d'eau (3,8 millions de m³) et de nombreux ouvrages hydrauliques dont l'écluse de Boursaud et le barrage des Vallées, derniers ouvrages avant l'estuaire. Malgré les contraintes, ces marais littoraux ont su préserver au fil des années leur identité et leur patrimoine, tant floristique et faunistique que culturel.

Fonctionnement hydraulique

La conquête sur la mer, la maîtrise de l'eau, la production de sel et de poissons ont modelé ces paysages. Il en résulte aujourd'hui un ensemble d'une grande cohérence, profondément ancré dans le patrimoine collectif.

Leur forme, essentiellement rectangulaire, est héritée de l'activité salicole après disparition des diguettes et des œillets ; l'orientation générale des axes des bassins est perpendiculaire au cours d'eau qui les alimente en eau salée.



• Gestion collective :

Les marais de la Basse Vallée de la Vie, d'une superficie totale de 410 ha, regroupent tous les marais salés de l'estuaire de la Vie au sein d'une **"Association Syndicale Autorisée" de propriétaires de marais. Constituée depuis le 11 mai 1959, elle a pour objet l'aménagement maritime de la Basse Vallée de la Vie.**

En 1981, l'association syndicale a délégué une partie de ses compétences d'aménagement et d'entretien du réseau hydraulique au **"Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay"**.

Ces marais fonctionnent en système ouvert sur la mer. Ils sont alimentés en eau salée par l'Océan Atlantique, en eau douce par la Vie et le marais de Baisse et sont influencés par les eaux du Jaunay.

Une méthode de gestion des ouvrages de régulation des eaux de la Vie, du Ligneron, du Jaunay et de l'Ecours de l'Île est vite devenue indispensable.

Un protocole d'accord a été signé le 27 février 2001 par l'ensemble des acteurs. Les recommandations ont été élaborées selon le principe directeur du respect des différents usages de l'eau, en considérant la production d'eau potable comme une priorité absolue. Afin de faciliter la gestion des ouvrages, un calendrier prévisionnel fixant les périodes préférentielles de prises d'eau des marais salés est défini annuellement.

Le barrage des Vallées construit en 1962 et l'écluse de Boursaud fixent les limites de salure des eaux sur la Vie et divise la zone en un marais doux en amont, où se pratique l'élevage de bovins, et un marais salé en aval. Ces ouvrages sont gérés pour protéger, autant que possible, les prises d'eau de mer des marais aquacoles.

• Gestion individuelle :

De nombreux ouvrages individuels construits dans la digue de la Vie permettent des prises d'eau. La circulation de l'eau s'effectuant par communication interne entre les bassins, **chaque marais s'organise autour d'une prise d'eau individuelle directement connectée à la Vie ou à un étier affluent.**

Ces marais se partagent entre plus de 200 propriétaires dont les communes et le département. Il n'existe pas d'uniformité quant au degré de "buvage" (remplissage) du marais qui dépend principalement de la cote minimale du marais (fond de bassin) et de la cote minimale de la prise d'eau.



Activité piscicole

Dès le Moyen-Age, plus de mille hectares de prises salicoles ont été aménagés sur les vasières. La transformation de certaines salines abandonnées en marais à poissons est mentionnée dès le XI^{ème} siècle. De tous temps, les réservoirs des salines (vasières ou vasais) ont été naturellement empoissonnés et pêchés. En 1832, on recensait 60 hectares de marais à poissons. A partir de cette époque jusqu'en 1950, la surface globale des marais exploités a été en constante augmentation, tandis que les paludiers se reconvertissaient.

Depuis les années 1960, l'intérêt pour ces terrains a augmenté, notamment au travers des activités de plaisance. De même, dans un souci de diversification de l'exploitation aquacole, diverses expériences furent

de gestion de la qualité de l'eau mis en œuvre sur l'ensemble du bassin versant tendent à **améliorer la qualité de l'eau dans les marais**. Les conventions de gestion hydraulique des ouvrages passées entre l'ensemble des gestionnaires du réseau permettent des prises d'eau sécurisées dans le respect des différents usages.

Une seule exploitation aquacole professionnelle (autre que la saliculture) se maintient depuis 20 ans sur le marais. Cette production extensive de crevettes "Impériales", d'anguilles et de palourdes en pré-grossissement, a su adapter sa production à la demande et surtout aux caractéristiques particulières du milieu. L'activité du marais est aujourd'hui maintenue essentiellement par une "industrie" de loisirs et de pêche



Marais à poissons et cabane d'exploitation.

menées (ostréiculture, pénéculture, vénériculture) sans conduire toutefois à une refonte du paysage. Ainsi, des marais ont été gérés pour l'élevage de l'anguille, le bar d'origine sauvage, la truite et le saumon. Ces essais ont rapidement atteint leurs limites quant à la rentabilité de la production et aux contraintes liées à la gestion hydraulique, à la qualité des eaux et aux conditions climatiques.

Il y a quelques années, la municipalité de Saint Hilaire de Riez, soutenue par le Syndicat Mixte "Mer et Vie" dans le cadre du Contrat Régional de Développement, a acquis deux hectares de marais salés en vue d'un projet de réimplantation de l'activité salicole. Plus récemment, une exploitation professionnelle s'est installée et a réhabilité une saline qu'un saunier privé exploite et fait découvrir aux touristes tous les étés.

Ce qui demeure aujourd'hui sur plus de 80% du marais, c'est **une pêche traditionnelle du poisson** par vidange des bassins dont les rendements demeurent faibles.

Tendances évolutives

La construction de la nouvelle station d'épuration de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ainsi que les plans

amateur. Sans ces passionnés, les marais salés de la Basse Vallée de la Vie perdraient rapidement leur valeur patrimoniale. Les bossis, où l'on aperçoit parfois quelques troupeaux en pâture, voient se développer sur quelques marais un phénomène de gestion à plus petite échelle, plus soucieux de l'aspect esthétique. Mais, "ne vaut-il pas mieux un marais entretenu qu'un marais abandonné qui se transforme en friche ?" font remarquer certains exploitants.

L'activité de pêche-loisir que conservent les marais aujourd'hui est relativement fragile et instable.

En effet, s'il devait apparaître une nouvelle contrainte (une prédation accrue des cormorans, par exemple) dégradant la qualité des activités de loisirs, le marais perdrait le pouvoir attractif qu'il a aujourd'hui pour les quelques gestionnaires amateurs et professionnels qui le maintiennent en vie. Il se dégraderait vite en "marécage" insalubre par manque d'entretien.

Enfin, les prédateurs piscivores, les difficultés de gestion hydraulique, le coût du foncier et le braconnage des civelles sont autant de craintes qui pèsent aujourd'hui sur l'avenir du marais. Il convient par conséquent de soutenir et d'épauler les passionnés qui maintiennent l'équilibre de ce patrimoine inestimable.

(*) Sophie Jegouzo est animatrice du schéma d'aménagement et de gestion des eau au Syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (11 rue du Bourg, 85800 GIVRAND).

Fonctionnement hydraulique

Le marais des Olonnes est l'une des plus petites unités de marais de la façade atlantique, mais également l'une des plus complexes. En effet, il faut évacuer de l'amont vers l'aval les eaux douces des 320 km² des bassins versants et de la forêt d'Olonne ainsi que les eaux salées qui ont été retenues 10 à 30 jours dans les "douve" des marais. Il faut ensuite ré-alimenter en eau salée l'ensemble du marais de l'aval vers l'amont par les mêmes voies utilisées pour l'évacuation : le bassin des Chasses au sud, les rivières Auzance et Vertonne au Nord ainsi que leurs ramifications, appelées "cordes", qui parcourent tout le marais.

Mode de gestion

Le marais comprend environ 550 propriétés, gérées individuellement, dont la majorité ont une superficie comprise entre 10 ares et 10 hectares. Leur alimentation en eau est assurée par un ensemble de manœuvres coordonnées par les ouvrages à la mer et sur la rivière. L'ensemble de ces propriétaires est fédéré par une association syndicale forcée : le Syndicat des Marais de la Gachère.

Les contraintes principales sont liées aux marées puisque la plus grande partie du marais ne peut être alimentée en eau salée que durant les périodes de vives-eaux par un coefficient supérieur à 85, chaque unité de marais étant dépendante des cordes et des rivières.

Le fonctionnement hydraulique général est assuré par deux écluses principales qui alimentent le marais en eau salée pendant les marées de vives-eaux : au nord, l'écluse de la Gachère, au sud, l'écluse de la Rocade.

L'évacuation, qui s'effectue naturellement lorsque les vannes des écluses sont maintenues ouvertes, est appelée "va-et-vient". Il existe un mode d'évacuation "forcée" (vannes ouvertes à marée basse et refermées pour empêcher la marée haute de pénétrer dans la rivière et le bassin). A l'inverse, en période de vives-eaux, des "prises" de 3 à 5 jours visent à emprisonner l'eau salée. Ces manœuvres sont programmées à l'avance et publiées dans la presse afin que les propriétaires des 700 écluses qui alimentent l'ensemble des marais privés puissent procéder au renouvellement des eaux de leurs bassins. Des modifications sont parfois nécessaires et peuvent être décidées dans l'urgence, pour évacuer une crue par exemple.



Activités piscicoles et pratiques d'entretien

Il n'y a pratiquement plus d'agriculteurs sur le marais des Olonnes. Les parcelles de terre, appelées "bossis", sont trop étroites pour permettre l'accès aux engins agricoles et le manque d'eau douce limite fortement l'élevage. Les propriétaires se consacrent surtout à la pisciculture extensive de loisir. Ils élèvent des bars, des mulots, des dorades grises, des dorades royales, des anguilles et, depuis peu pour certains, des truites. Parmi les professionnels présents sur le marais, on rencontre trois à quatre ostréiculteurs vers le Havre de la Gachère et deux sauniers, dont l'un organise des promenades en bateau sur le bassin des Chasses et le canal de la Bauduère.



Ecluse de la Gachère, ouvrant sur la mer

son gestionnaire doit : assurer l'ouverture et la fermeture des vannes de ses écluses privées ; réparer ses ouvrages prises d'eau ainsi que ses "borgnes" (nasses grillagées) et ses "borgnons" (cônes grillagés) ; retirer l'excès d'algues ; consolider ses berges ; faucher ses bossis.



Ouvrage de prise d'eau équipé d'un "borgnon", pour permettre au marais de boire, tout en limitant la fuite des poissons et l'intrusion d'indésirables.

La pêche est réalisée sur les ouvrages équipés de borgnes relevées régulièrement pendant que le marais est mis en vidange. Lors des prises d'eau, les borgnons sont disposés quant à eux le cône face au courant entrant pour filtrer les éléments et les poissons indésirables.

Le Syndicat Mixte des Marais des Olonnes (syndicat regroupant les représentants des communes concernées et le Conseil Général de Vendée) assure l'entretien, par curage, des rivières et des cordes principales, et le Syndicat des Marais de la Gachère (syndicat forcé composé de l'ensemble des propriétaires de marais) celui des cordes secondaires, la D.D.E. effectuant la maîtrise d'œuvre.

Tendances évolutives

L'invasion des cormorans a failli provoquer la perte d'un marais agonisant, mais l'aide du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes et l'autorisation de prélèvement de ces oiseaux piscivores ont permis une reprise de vitalité.

Actuellement, bon nombre de propriétaires effectuent des travaux de curage des canaux et de remise en état des écluses. Certains, grâce à l'Association des Marais des Olonnes (association loi 1901), pratiquent l'élevage de truites et luttent efficacement contre les



Paysage du marais et fossé à poissons "en peigne"

espèces nuisibles telles que les cormorans. Le prix des marais augmente, avec une pression foncière croissante pour des activités de loisir-nature. Les touristes s'intéressent de façon croissante au marais et les mairies aménagent les chemins communaux du marais en sentiers pédestres et en pistes cyclables. Toutefois, la fréquentation de plus en plus importante de ce milieu fragile devra être parfaitement balisée et réglementée afin qu'il puisse être préservé. En revanche, son accessibilité aux gestionnaires nécessite d'être améliorée afin de permettre son entretien.



Des pistes cyclables permettent l'accès au cœur du marais.

Note : " Douves " : fossés, canaux

La possibilité de construction de cabanes selon un plan-type et la possibilité, pour ceux qui le souhaiteraient, de créer une activité professionnelle d'élevage aquacole extensive et labellisée, permettraient d'envisager un avenir plus serein pour le Marais des Olonnes.

() Chantal Jacques est présidente du Syndicat des Marais de la Gachère (L'Accalmie, 85340 Olonne sur Mer). Cet organisme public qui regroupe tous les propriétaires privés est en charge de l'entretien de tous les fossés collectifs secondaires sur le périmètre syndical.*

Les marais du Payré étalent leurs 850 hectares sur trois communes : Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard ; encore faudrait-il, pour être complet, y ajouter quelques dizaines d'hectares de marais doux en amont et une centaine d'hectares de prés salés en aval, pour partie émaillés de claires basses, abandonnées pour la plupart.

Fonctionnement hydraulique

Ces marais s'organisent autour de trois rivières par lesquelles l'eau salée remonte sur environ 6 kilomètres (à vol d'oiseau). Sur sa partie basse où les deux affluents principaux se joignent en un exutoire commun, l'ostréiculture, dont les premières concessions remontent à 1915, occupe 28 hectares sur le domaine public maritime, conquis sur l'estuaire et les prés salés adjacents.

Activité piscicole

Les premières utilisations du marais sont connues depuis le Moyen-Age (vers le XII^{ème} siècle) sous forme de salines mais aussi de réservoirs à poissons. L'exploitation s'est alors poursuivie, immuablement, jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle ; à partir des années 1960, les salines ont décliné comme partout ailleurs et les marais à poissons ont pris le relais ; ces derniers n'ont cessé de croître jusqu'à nos jours.

Tendances évolutives

Le marais, après avoir failli être emporté par la vague du tout "aquaculture nouvelle" des années 1975-85 et ses restructurations hydrauliques profondes, connaît aujourd'hui une autre forme de péril qui consiste en un remaniement profond et excessif de l'instinct de propriété.

Avant cette utopie aquacole, les seules véritables clôtures avaient essentiellement pour but d'empêcher les vaches de s'échapper des terres du marais par quelques passages appropriés ; ailleurs, la digue et l'eau suffisaient à y maintenir les bêtes. Quant aux gens, nul ne voulait chercher querelle à celui qui s'y aventurait pour y cueillir des champignons ou ramasser quelques escargots.



Vue aérienne des marais à poissons de Talmont.

Les années 1970 et les suivantes ont mis sur les routes de plus en plus d'estivants et de touristes qui s'égarèrent sur le marais, mais sans grandes conséquences, sauf peut-être sur la sérénité de l'avifaune. La génération des propriétaires d'alors s'est éteinte progressivement et, avec elle, l'image caractéristique du marais "ouvert".

La nouvelle génération de propriétaires s'est alors imposée avec pour volonté première le légitime respect de la propriété. Les clôtures et les grilles d'entrée ont alors fleuri. Les plus éloignés ont eu recours aux autochtones avertis (toujours de plus en plus rares) pour en assurer la surveillance, tant de l'eau que de quelconques intrusions ; d'autres, souvent retraités venus de la ville, en ont modifié l'aspect... la "cabane de marais" où l'on rangeait autrefois les outils s'est faite plus accueillante, enguirlandée de fleurs, et on a vu, ça et là, leur façade s'agrémenter d'un jardinet et d'un portail.

Nul ne sait dire quand cette tendance s'arrêtera ni surtout jusqu'où elle ira.



Prise d'eau avec nasse pour piéger les poissons avant leur entrée.

Indépendamment de cette mutation inquiétante, la diminution de la ressource en anguilles, les prélèvements excessifs des cormorans ainsi que les vols ont également entamé la bonne volonté des exploitants qui, pour bon nombre, croient encore en leur marais et y investissent des euros que ce dernier ne pourra leur rendre, tant l'entretien est coûteux et la production, très traditionnelle, demeure faible et aléatoire.



Les cabanes se sont multipliées ces dernières années dans le paysage.

Entretien avec Jacques Petitgas

" ENTRE RÉALISME ÉCONOMIQUE ET DEVOIR DE PRÉSERVATION "



L'estuaire est aussi un lieu de production ostréicole.

Jacques Petitgas est l'un de ces exploitants de marais du bassin de Talmont convaincu du bien-fondé de la préservation des marais. Il exploite 12 hectares d'eau en deux marais, l'un en propriété et l'autre en location.

Le premier marais repris a connu sa première exploitation, apparemment au Moyen-Age, en tant que marais à poissons ; mais surtout, il alimentait en eau plusieurs salines. Par la suite, dans les années 1980, il avait fait l'objet de modifications profondes pour faire de l'aquaculture ! Truites, palourdes, turbots... échec sur toute la ligne !

Le second marais a été acheté en 2004. Le propriétaire précédent, venu prendre retraite localement, pensait que la richesse écologique passait par un entourage en barbelés, un refus de tout pacage ou entretien des parties en herbe. Résultat : une vaste friche de ronces et de prunelliers qu'il a fallu raser pour redonner vie au marais !

Jacques Petitgas, contrairement à bien des exploitants de marais, est dans la tranche de vie active (45 ans). Son activité : exploitant de viviers à crustacés (poissons et coquillages) à Talmont-Saint-Hilaire ; commerce de demi-gros (40%) et au détail (60%) - 8 emplois à l'année. Le marais, il est vrai, représente une activité complémentaire, particulièrement par l'exploitation du stock naturel d'anguilles. Mais, selon lui, " la vocation même du marais, c'est l'exploitation extensive ! Même si les matériels de capture ont évolué... et avec, les époques de pêche ".

Production 2004 sur 10 ha d'eau : 1,2 tonnes d'anguilles + bars, daurades, mulets, plies, soles et crevettes roses = montant de la location + charges d'entretien + coût des achats de matériel et équipement affectés à l'exploitation du marais. La rentabilité ? 10 hectares ne peuvent faire vivre une personne... 50 ? Peut-être !

Bien que natif de l'un des villages du bassin talmondais entouré par l'estuaire et les marais, Jacques Petitgas n'est pas issu d'une famille exploitant des marais ; il est fils d'ostréculteur. Quand on le questionne sur les motivations profondes qui l'ont poussé à exploiter un marais, il évoque essentiellement "un devoir de conservation du patrimoine

local qu'il faut faire partager (aux touristes) et surtout transmettre en l'état aux générations qui suivront". L'un de ces marais est d'ailleurs prêté gracieusement à une association locale (Ostréanie) comme support de découvertes aux groupes de scolaires toute l'année et aux touristes l'été.

"Aujourd'hui, la vocation du marais, c'est aussi cette espèce de vitrine pour toute notre région : avoir su préserver au moins cela, quand partout ailleurs l'environnement littoral est malmené".



Restauration d'un marais à poissons. A droite, creusement d'un profond.

(*) Daniel Verfaillie est le président du groupe associatif Estuaire (Le port de la Guittièrre, 85440 Talmont Saint Hilaire). Pédagogue naturaliste, élu local et épris des marais de Talmont, il œuvre pour la préservation et la restauration de ce petit bassin versant et de ses marais remarquables.

Les marais à poissons de Seudre

Par Loïc Anras⁽¹⁾, Philippe Blachier⁽²⁾ et Damien Filloux⁽³⁾

Le marais de l'estuaire de la Seudre (8600 ha) ont été conquis sur les "wadden" dès le X^{ème} siècle, sous l'impulsion des moines. Il a été rapidement transformé en marais salant. Le déclin de la saliculture au 17^{ème} et 19^{ème} siècles a conduit à l'utilisation des bassins recreusés pour l'entreposage des huîtres : "les claires". Celles-ci sont aujourd'hui connues pour l'engraissement et le verdissement des huîtres bénéficiant d'une IGP (Indication Géographique Protégée) Marennes-Oléron.

Les marais de la rive gauche se sont spécialisés dans l'ostréiculture, tandis que les marais plus vastes de la rive droite ont évolué dès le 12^{ème} siècle vers des bassins recreusés pour la pisciculture extensive et des espaces alternant pâtures et cultures sur les bosses des anciens remblais salicoles.

Plus d'un tiers des marais de Seudre, soit 2950 hectares, ont évolué ainsi en marais à poissons. Toutefois, au milieu des années 1980, plus de 50% de ces marais étaient considérés à l'abandon.

Fonctionnement hydraulique

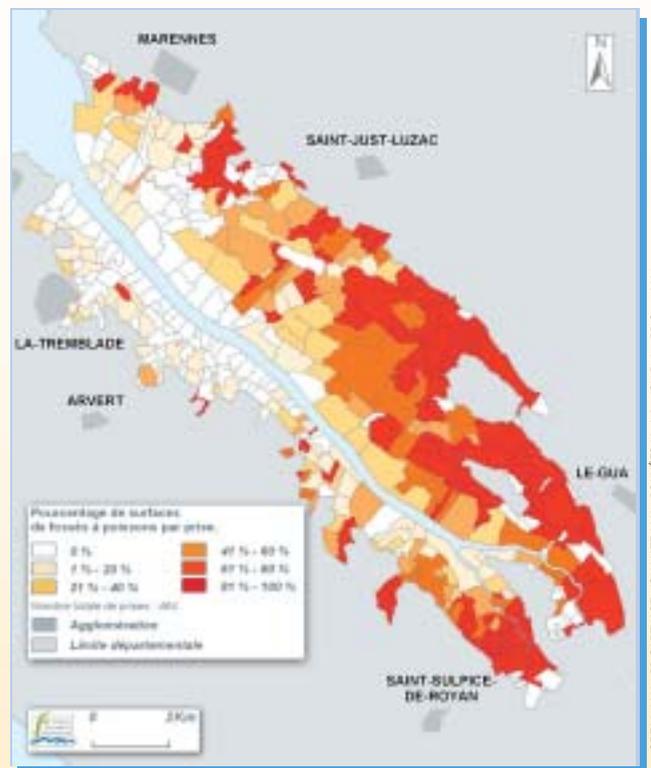
Situés sur la rive droite et vers le fond de l'estuaire de la Seudre, à proximité des terres agricoles, les marais à poissons sont sensibles aux apports d'eau douce. Il s'agit des marais salants les plus anciens qui furent les premiers à pâtir de l'éloignement et des difficultés de renouvellement d'eau de mer. Ces unités hydrauliques hébergeant un ou plusieurs marais à poissons sont restés structurés dans une "prise". Les rapports de surface en eau sont de 1/3, en faveur des bosses et prairies qui sont encore largement exploitées par l'élevage extensif de bovins. Les réseaux hydrauliques, chenaux et étiers qui conduisent l'eau aux prises demeurent fonctionnels mais nécessitent des travaux de curage et de réfection de digues et d'ouvrages hydrauliques. Les eaux trop souvent stagnantes et renouvelées à des rythmes inadaptés occasionnent des lâchers d'eau de médiocre qualité qui mécontentent les ostréiculteurs.

Activités piscicoles et pratiques d'entretien

Le phénomène d'abandon en Seudre est rattaché au mode d'exploitation du poisson qui demeure pénible et aux rendements peu intéressants (80 kg/ha toutes espèces aujourd'hui contre 200 kg/ha d'anguilles au début du siècle).

La pratique traditionnelle est réalisée sur un cycle de trois ans, nécessitant une forte main d'œuvre qui a progressivement démobilisé les gestionnaires et les propriétaires.

Ce cycle traditionnel vise à permettre l'entrée du poisson une première année (l'anguille est recherchée pour l'essentiel), tandis que les deux suivantes sont consacrées à l'entrée de nouvelles générations de poissons et au grossissement. La pêche s'effectue après vidange, la troisième année en hiver, manuellement sur les fonds de vase, et simultanément à un re-curage au boguet (pelle en bois) dans des conditions souvent pénibles. Les périodes de



Étier naturel qui alimente un ouvrage de "prise" de marais à poissons.

pêche et d'entretien des bassins par curage sont ainsi le plus souvent liées.

Le CREAA, organisme régional chargé du développement aquacole, a récemment repensé un protocole conciliant les attentes des gestionnaires et les objectifs environnementaux actuels en allégeant la charge de travail pour une productivité du milieu comparable.



L'eau des fossés à l'abandon se dégrade rapidement (ici eaux vertes).

La gestion hydraulique est simplifiée et permet une circulation et un échappement important des poissons. La pêche, pour les quelques professionnels qui souhaitent encore la pratiquer, s'effectue de façon annuelle à l'aide de filets appelés " verveux " qui piègent les poissons de taille importante et laissent passer les juvéniles. L'entretien se fait tous les 10 ans en moyenne par curage mécanique, après vidange du marais.

Tendances évolutives

Face à l'enjeu de préservation de ce patrimoine paysager

et de la qualité de l'eau, il est apparu important de réhabiliter ces territoires spécifiques. Une part importante de la superficie des communes sur la Seudre étant concernée, celles-ci ont su se mobiliser autour d'un projet commun sur le Pays de Marennes-Oléron. Il reste à espérer que les efforts déployés par les animateurs du projet, l'enthousiasme des propriétaires et des gestionnaires, essentiellement agriculteurs ou retraités agricoles, et les aides apportées par les pouvoirs publics permettent dans un proche avenir de stabiliser puis de remettre en œuvre une gestion durable sur près d'un tiers de ce territoire.

Le projet fossés à poissons

Le pays de Marennes-Oléron a une économie basée sur le tourisme et l'ostréiculture. Pour lui, les rôles culturels, économiques et écologiques des marais rendent essentielle la lutte contre l'abandon de certaines zones. La réhabilitation des marais à poissons est un élément de cet enjeu. Il s'est traduit de 1996 à 2000 par une expérience de réhabilitation de 22 km de fossés chez 22 propriétaires, la mise au point d'un protocole d'élevage plus aisé, tourné vers l'entretien écologique et associé à une étude socio-économique. L'animation réalisée par le CREAA et la chambre d'agriculture a su recréer l'enthousiasme des gestionnaires qui est à porter au crédit de l'opération plus que la rentabilité des pêcheries elle-même. Une refonte et une adaptation de la pratique traditionnelle de gestion et de pêche a rendu de nouveau possible la présence des hommes derrière cette activité d'élevage traditionnelle, en réduisant les cycles de production sur une année et en promouvant l'entretien mécanisé.

Un premier état des lieux fait apparaître que l'ensemble des travaux sur tous les marais de Seudre toucheraient potentiellement 233 km de curage sur 267 prises, pour un budget de 975 000 euros. Cette opération ambitieuse doit mobiliser toutes les énergies dans les années à venir (Damien Filloux, CREAA), en promouvant l'exploitation durable des zones (contrats agricoles spécifiques) et en sollicitant les fonds publics pour les travaux initiaux. Une première tranche de travaux devrait commencer en 2005.

Contact : Association syndicale libre de réhabilitation des fossés à poissons de Seudre et d'Oléron.
Président : Martial Chagnaud. Secrétariat : Communauté de communes du bassin de Marennes.
10 rue du Mal Foch, 17320 Marennes.



Des protocoles plus adaptés ont été développés récemment par le CREAA, incluant la pêche au verveux.

"Les propriétaires se sont réunis en une association syndicale de marais, afin de pouvoir mettre en œuvre la réhabilitation à une grande échelle dans un souci d'intérêt général."

(1) Forum des Marais Atlantiques.

(2) Philippe Blachier est le directeur du Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole en Poitou- Charentes.

(Prise de Terdoux - 17480 Le Château d'Oléron). Cet organisme est en charge de la recherche appliquée, de l'expérimentation aquacole et du transfert de technologies auprès des professionnels.

(3) Damien Filloux est animateur environnemental et cartographe au CREAA.

Le bassin d'Arcachon est une baie remarquable présentant diverses catégories de zones humides. Sa grande richesse biologique a toujours attiré les hommes qui ont exploité ses ressources par la pêche, la chasse et les cultures marines. C'est aujourd'hui un espace dont la périphérie est fortement urbanisée, et qui connaît plus que jamais une forte pression foncière et touristique qui s'exerce jusque sur les zones endiguées (réservoirs), voire submersibles (île aux oiseaux...).

Les réservoirs à poisson du Bassin d'Arcachon sont des espaces qui ont été endigués à partir des parties hautes des vasières et des prés salés. Ces zones ont d'abord eu une vocation de marais salants, de Lanton à Biganos. Elles furent converties pour l'élevage des poissons au milieu du 19^{ème} siècle. Il demeure aujourd'hui une douzaine de ces propriétés sur le bassin, totalisant environ 1000 hectares. Seul un petit nombre d'entre elles sont encore exploitées pour le poisson de nos jours : les domaines de l'Escalopier, de Malprat et de Certes (encadré).

Fonctionnement hydraulique

Les marais à poissons dépendent de l'hydrologie du bassin d'Arcachon. Ils sont en effet situés en périphérie et pourraient connaître des difficultés accrues d'alimentation en eau en raison du comblement par les vases des parties est et nord.

L'alevinage et l'alimentation en eau des domaines sont assurés par la manœuvre d'écluses par des coefficients de marée supérieurs à 80 (vives-eaux). Cette ouverture ne peut s'effectuer que 4 à 9 jours par mois.

Activités piscicoles et pratiques d'entretien

L'alevinage de bars, de mullets et d'anguilles est effectué d'avril à fin octobre. Il convient de maintenir un filet d'eau qui réalise un appel pour les alevins de un à deux ans qui stationnent à l'entrée du vannage. Pour ce faire, il faut ouvrir la vanne progressivement au cours de la marée : c'est ce que l'on appelle "faire déboire" le marais. Lorsque le niveau de la mer dépasse celui du réservoir, le courant s'inverse et les alevins

sont entraînés à l'intérieur : le réservoir "boit". Les poissons restent piégés à l'intérieur grâce à l'emploi de filets coniques déployés dans le sens du courant.

L'hiver, les niveaux d'eau sont maintenus hauts. Il convient toutefois de nettoyer le réservoir à la suite des accumulations sur les fonds de végétaux ayant proliféré pendant l'été et qui entraînent la désoxygénation de l'eau. Pour cela, un assec des "plats" est pratiqué, en laissant le soin aux poissons de gagner les "profonds". Cet entretien est actuellement peu pratiqué, car le ratissage et le curage des plats nécessitent une main-d'œuvre importante.

La pêche des anguilles s'effectue de mars à octobre à l'aide de verveux d'une maille laissant passer les anguilles inférieures à 30 cm. La pêche des mullets noirs, des bars et des daurades s'effectue au travail pour capturer les adultes à partir de 250 grammes.

Le domaine de Certes

Depuis 1984, le domaine appartient au Conservatoire du Littoral, qui en a confié la gestion au Conseil Général de la Gironde depuis 1994. Celui-ci l'a classé en "espace naturel sensible".

C'est un espace aux paysages remarquables (bassins, haies de tamaris, roselières, prairies humides) dont 143 hectares sont constitués de réservoirs à poissons, communiquant par 23 écluses avec le bassin d'Arcachon.

Un plan de gestion a été signé en 1992, mais les différents modes d'utilisation du site (pisciculture extensive, accueil de l'avifaune, tourisme, chasse, pâture, etc.) rendent difficile son application et il subsiste un manque de cohérence à travers des intérêts difficilement conciliables. Malgré une vocation piscicole principale clairement définie, la gestion ne remplit que partiellement les différents objectifs poursuivis. Il en résulte certaines altérations notables sur le paysage et la richesse du site (poussissements réguliers de l'eau confinée,



Les fossés à poissons du domaine de Certes

haies de baccharis envahissantes) qui conserve toutefois un attrait visuel indéniable. Des visites guidées gratuites y sont proposées du 15 juin au 15 septembre par des guides naturalistes du Conseil Général.



Jacques Hésault - perso.wanadoo.fr/jacques.hesault/

Bassins, fossés et prés salés de marais à poissons, sur le bassin d'Arcachon.

Tendances évolutives

L'époque la plus florissante de la production piscicole connaissait des rendements de mullets, bars et anguilles de 200 à 300 kg par hectare. Ces valeurs n'atteignent plus aujourd'hui qu'une centaine de kilogrammes. Sur le domaine de Certes, l'état de dégradation des réservoirs et une gestion peu conforme aux objectifs de cette production extensive en sont la cause. Des améliorations demeurent toutefois possibles.

Certains réservoirs sont à l'abandon (domaine de Bayonne), d'autres sont en attente d'aménagements divers, tel le domaine de Graveyron, acquis récemment par le Conservatoire du Littoral. Ce dernier est aussi propriétaire du domaine de Fleury, où une gestion par le pacage (convention avec un éleveur) permet un entretien et le maintien d'un paysage remarquable.

D'autres domaines ont complètement perdu leur vocation piscicole : le domaine de Boucolle est reconverti en réserve de chasse, le réservoir d'Arès est classé en réserve naturelle botanique, d'autres ont été aménagés en bassins insubmersibles pour l'ostréiculture, en bases de loisirs et campings (Les Jacquets, Piraillan, Lanton) et en port de plaisance (la Vigne).

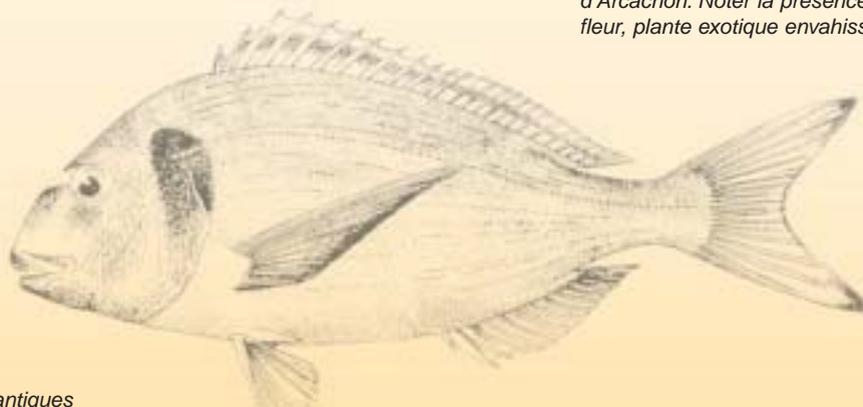
Ces réservoirs aux fonctions paysagères et biologiques importantes sont en déclin. Les utilisations qui en sont faites appauvrissent le milieu et réduisent leur potentialités biologiques.

Un tourisme correctement élaboré avec l'ouverture au public des réservoirs en activité devrait permettre de conserver son attrait pour ces espaces remarquables aux fonctions multiples, et permettre le maintien des derniers marais à poissons à l'aide de plans de gestion adaptés.



Jacques Hésault - perso.wanadoo.fr/jacques.hesault/

Marais à poissons du domaine de Certes, sur le bassin d'Arcachon. Noter la présence des arbustes de baccharis en fleur, plante exotique envahissante



(1) Forum des Marais Atlantiques

(2) Christian Rigaud et Jacques Massé sont des scientifiques, chercheurs au Cemagref de Bordeaux (Division ressources aquatiques continentales - 50, avenue de Verdun, Gazinet - 33612 Cestas cedex). Experts piscicoles et des marais salés, ils s'attachent depuis de nombreuses années à mieux faire connaître aux gestionnaires les possibilités de gestion raisonnée des milieux aquatiques et humides.

Sources :

Bouchet J.-M., Deltreil J.-P., Manaud F., Maurer D., Trut G., et coll. (1997). *Etude intégrée du bassin d'Arcachon. Synthèse 1997*. Ed. Ifremer, station d'Arcachon. 127 p.
 de Wit R., Chardy P., Labourg P.-J., Riou S.A., Auby I., de Montodoüin X., Froidefond J.-M., Castaing P., Baron J. (2000). *Etude bibliographique sur le rôle des zones humides sur le littoral du bassin d'Arcachon dans l'optique d'un aménagement intégré. Rapport Final*. Laboratoire d'Océanographie Biologique, Université de Bordeaux 1. 79 p.
 Fleith S. (1997). *Réflexions sur la valorisation écotouristique intégrée d'un espace naturel protégé : le Domaine de Certes*.
 Rapport de Stage de DESS Aménagement du Territoire et Economie du Développement Local. Université Montesquieu Bordeaux IV. 98p.
 Sabourin A. (2001). *Entre gestion et conservation, quelle harmonie possible ? L'exemple du domaine de Certes (bassin d'Arcachon)*.
 Travail d'étude et de recherche dirigé par Bénédicte Thibaud. Université de Poitiers, UFR Sciences Humaines, Département de Géographie. 95 p.

Ce fascicule est destiné à faire connaître l'évolution récente, les enjeux et la gestion des marais à poissons et à mettre en avant le rôle prépondérant des particuliers, des propriétaires et des usagers de ces espaces dans la qualité de ces territoires.

Les marais à poissons ont connu un lent abandon économique depuis la Seconde Guerre Mondiale. La faible rentabilité de l'activité de pêche ainsi qu'une raréfaction de la ressource en sont les causes les plus visibles.

Cependant, l'activité de "cueillette" raisonnée dans les fossés à poissons a longtemps permis d'entretenir et de valoriser de nombreuses zones de marais peu accessibles ou que l'on ne pouvait pas affecter à d'autres productions aquacoles.

L'exploitation traditionnelle familiale perdue grâce à l'attachement que manifestent les hommes et les femmes qui y vivent ou qui y trouvent un espace de partage, de repos et d'appartenance. L'exploitation extensive reste aujourd'hui pratiquée de manière diffuse et peu connue par des propriétaires de ces terrains, par des paludiers et sauniers qui exploitent ainsi leurs bassins de réserves d'eau, voire par des pêcheurs professionnels. Le principe demeure de faire rentrer des alevins de la zone côtière et de laisser grossir le poisson captif. L'anguille, mais aussi le bar et le mulot, la daurade et certains poissons plats (sole, flet, turbot, carrelet) demeurent les espèces principalement pêchées.

Cette activité, si elle est bien menée, contribue directement au maintien d'un bon état de fonctionnement hydraulique se traduisant par des peuplements piscicoles significatifs.

Cet usage familial, transmis et évolutif, avec son fonctionnement particulier dans le paysage du marais, apparaît donc fortement souhaitable. Les générations s'y retrouvent les unes après les autres, chacune faisant évoluer les pratiques. L'avenir dira sous quelle forme cet usage perdurera, la récupération et la vente du poisson par l'exploitant ou le gestionnaire pouvant ne plus être une fin en soi dans certains cas. On peut en effet imaginer des gestions "classiques" se terminant chaque année à l'automne par une ouverture de la prise d'eau vers l'extérieur (exportation d'anguilles, bars, mulots produits dans le marais). L'ouverture complète du fossé sur l'étier est envisageable avec cependant des questions qui mériteraient d'être étudiées. Enfin, il est possible de remettre en exploitation ces fossés par des professionnels sur de vastes surfaces, par des pluri-actifs ou pour les loisirs.

•
Directeur de la Publication : Bernard Grasset

Directeur de la Rédaction : Laure Callens

Coordination : Loïc Anras

Rédaction :

Loïc Anras, Forum des Marais Atlantiques

Philippe Blachier, Centre de recherche et d'expérimentation aquacole appliquée - CREAA

Vincent Burot, Syndicat mixte de gestion écologique du marais Breton et de son environnement

Damien Filloux, CREAA (Centre Régional d'Expérience et d'Application Aquacole) - CREAA

Chantal Jacques, Syndicat des Marais de la Gachère

Sophie Jegouzo, Syndicat mixte des marais de la Vie du Ligneron et du Jaunay

Jacques Massé, Cemagref

Christian Rigaud, Cemagref

Daniel Verfaillie, Groupe associatif Estuaire

Conception graphique et édition : Diagraphie

Financiers :



ANCIENS NUMÉROS PARUS :

Le curage et les fonctions biologiques des fossés en marais doux littoraux.

Les petits aménagements piscicoles en marais doux

Aquaculteurs en marais littoraux atlantiques

Éleveurs de bovins sur les prairies des marais atlantiques

Ouvrages hydrauliques et gestionnaires en marais atlantiques